

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR MODIFIÉ
DU RÈGLEMENT N° 2025-1385
RELATIF À LA TARIFICATION GLOBALE
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement N° **2025-1385** modifiant le règlement N° 2024-1335 concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale) afin de réviser les frais aéroportuaires à l'Aéroport régional de Rouyn-Noranda.

Le règlement N° 2025-1385 entre en vigueur le **1^{er} août 2025** et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 21^e jour du mois de juillet 2025
et publié le 30 juillet 2025



Myriam Coderre, greffière-adjointe